



Les surfaces enherbées de la commune étaient tondues régulièrement pour garder un aspect "soigné" durant pratiquement toute l'année. Or, ces zones tondues représentent des surfaces importantes et leur entretien peut être très chronophage dans cette période de restriction de personnel.

Il a été décidé une répartition des passages de tonte dans le village, en fonction des usages et de la centralité des espaces.

En bleu, les espaces hors agglomération, fauchés 3 fois par an par la commune (bordures et fossés côté route). Cette zone est aussi fauchée par une entreprise spécialisée, des 2 côtés du fossé, à une période qui préserve la reproduction des animaux et oiseaux.

En jaune, une tonte prévue toutes les 3 semaines.

En vert, une tonte tous les 10 jours.

En rose, une tonte une fois par mois.

A noter aussi qu'en période de déficit d'eau, la tonte est moins rase pour ne pas faire souffrir la pelouse et garder un peu de verdure.

Concernant l'arrosage, nous faisons maintenant remplir nos citernes (2x12500L) avec de l'eau brute, de l'eau qui est traitée et qui doit repartir au milieu naturel. De l'eau gratuite et qui ne rentre pas dans les restrictions.

Je voudrai aussi vous remercier, vous les Vicquelots, pour l'entretien devant chez vous. Nous avons fait une campagne rue de Fresnes, rue de la Gare, où nous avons distribué des flyers pour vous demander de faire l'entretien des pieds de murs. Premier constat, vous êtes peu nombreux à avoir reçu ce « rappel à l'ordre ». Second constat, beaucoup d'entre vous ont désherbé, nettoyé, dans les 2 semaines qui ont suivi. Ou alors vous nous avez contacté, à la mairie, pour expliquer ce qui vous empêche.

Il y en a quand même 3 ou 4 qui se sont sentis agressés, déshonorés, humiliés, qui ne comprennent pas pourquoi tant de haine, alors qu'ils payent des impôts...S'ils n'ont pas compris, tant pis.

Il reste à vous rappeler qu'en aucun cas vous ne pouvez pulvériser de produits chimiques interdits sur les massifs de la commune. Si, si, certains l'ont fait!

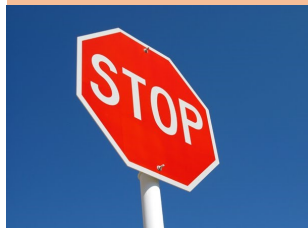
## COLIS & ACTIVITÉS DES AÎNÉS

## RAPPEL

## RAPPEL

Conformément aux obligations faites aux communes de ne plus disposer de fichiers nominatifs dans le cadre du RGPD, un recensement est effectué pour vous faire bénéficier du colis de fin d'année et participer à diverses activités (Banquet des aînés, distributions, activités trimestrielles, sorties...). Les personnes qui désirent bénéficier de ces avantages, **âgées de 65 ans et plus, doivent IMPÉRATIVEMENT s'inscrire en mairie**, par téléphone (03-27-27-32-29) ou par mail ([contact@ville-vicq.fr](mailto:contact@ville-vicq.fr)). Vous pouvez aussi vous déplacer. Nous vous rappellerons cette obligation d'inscription en cours d'année.

# Réduction du trafic et baisse de la vitesse : Stop



Nous sommes de plus en plus confrontés à une vitesse inadaptée dans les rues du village. Ce constat fait il y a plusieurs années nous avait engagé dans des travaux et l'installation d'équipements onéreux qui ne sont plus suffisants aujourd'hui. Il nous faut trouver un moyen de réduire le nombre de véhicules qui ne font que traverser le village et pour ceux qui le traversent, les obliger à respecter les limitations de vitesse.

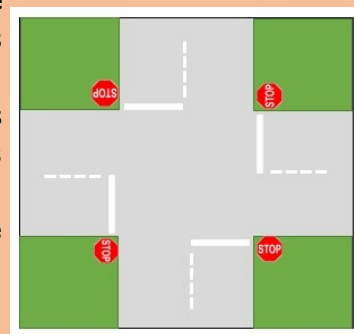
Pour cela nous allons obliger les conducteurs à s'arrêter à toutes les intersections du village en installant des "Stop".

L'effet recherché est la réduction de la vitesse, et renvoyer sur le CD935 et CD50N ceux qui ont peur de perdre 5 minutes.

Je regrette que les mauvais comportements de quelques-uns aboutissent à une contrainte pour le plus grand nombre mais c'est la seule solution qu'il nous reste pour gagner un peu de tranquillité et surtout de la sécurité.

Les premiers carrefours à 4 stop sont arrivés en France en 2014 mais ils existent depuis bien plus longtemps dans les pays du nord de l'Europe, pays réputés pour leur sécurité routière.

L'installation de ces stop se fera pendant la période Juillet/Août afin d'être opérationnel à la rentrée.



## 14 juillet 2023

**11h Défilé - Lâcher de pigeons**  
**Récompenses concours de coloriage**  
**Vin d'honneur**



**Plateau repas (sur réservation)**  
**Charcuterie OU terrine de poisson**  
**Crudités - Fromage - Gâteau**  
**18 € Adulte (repas/boissons)**  
**14 € Enfants jusque 10 ans**

Réservation/Paiement jusqu'au 7 juillet en mairie

### 13h—17h

**Jeux gonflables ouverts à tous**  
**Sous la responsabilité des parents**



## Sortie à Douai

*Repas croisière à bord de l'Éurêka*  
*& Visite brasserie la Choulette*

### Judi 7 Septembre 2023

65 ans et +

Limité à 44 personnes sur le bateau

25 € par personne (coût de revient 63,5€)

Départ du bus à 10h place Carpentier—Retour 18h

Inscriptions jusqu'au 23 Août en mairie

De 11h30 à 14h30, croisière/repas sur la Scarpe

15h30, brasserie la Choulette, musée + dégustation

